



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque La Henin

Question écrite n° 371

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation de l'emploi à la banque La Henin, filiale de la compagnie de Suez. Les salariés s'inquiètent d'un plan de licenciements économiques qui concernerait 1 000 personnes ayant plus de dix ans d'ancienneté. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les salariés aient, à travers le comité d'entreprise, une connaissance réelle de la réalité économique et sociale de la banque et comment le Gouvernement peut agir pour que la pérennité de l'emploi soit assurée.

Texte de la réponse

La banque La Henin dont l'activité est traditionnellement orientée vers le financement du secteur immobilier (professionnels et accédants à la propriété) a subi en 1992 de lourdes pertes par suite du retournement de ce marché. Face à cette situation, la banque a dû notamment décider au mois de janvier 1993 la suppression de 420 emplois pour un effectif total de 1 500 personnes en équivalent temps plein. Un plan social d'accompagnement a été mis en place pour atténuer au maximum les effets de cette mesure de compression des effectifs. Les principales dispositions de ce plan sont les suivantes : aides financières aux départs d'un montant supérieur de 20 p. 100 à l'indemnité conventionnelle de départ, mise en place d'une cellule d'aide au reclassement, transformation d'emplois à temps plein en emplois à temps partiel aide et préretraites progressives, retraites anticipées par l'entreprise pour les salariés âgés de 58 à 60 ans, aides financières à la mobilité géographique. Des reconversions au sein du groupe Suez sont également proposées aux salariés. Ces mesures devraient permettre que les trois-quarts des départs puissent s'effectuer sur la base du volontariat. Les licenciements ne toucheraient au total qu'une centaine de personnes. La direction de la banque a bien évidemment consulté le Comité Central d'Entreprise sur l'ensemble de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 371

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1245

Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1641